

Propositions de l'intersyndicale 2ème réunion de négociation - 22 juin 2016

Mesures sociales d'accompagnement

Thèmes	Revendications portées par les Organisations Syndicales	
Reclassement interne	<p>Ouverture du reclassement interne dans le groupe dès l'avis de la Direccte (mi-octobre) :</p> <p>Le PSE proposé par la Direction n'ouvre les possibilités de reclassement interne (hors SE Alpes) qu'à partir du 13 février 2017.</p> <p>Comme dans les mobilités internes habituellement pratiquées dans le groupe, ouvrir le reclassement interne à tous les postes quelque soit la catégorie professionnelle du salarié de Rectiphase.</p> <p>Laisser partir le salarié qui aurait trouvé une solution de reclassement interne avant la suppression de son poste.</p> <p>Ajouter plusieurs points d'étapes intermédiaires (bilan + validation) de mi-octobre jusqu'à la suppression du poste.</p>	
	Reclassement Interne dans le groupe	
Reclassement externe	<p>Suite à la décision stratégique du groupe de fermer le site de Pringy, nous demandons une indemnité au niveau du préjudice subi par les salariés et leurs familles. Par salarié :</p> <p style="text-align: center;">Part fixe 15 000 € + 150 € x nombre de mois d'ancienneté</p> <p>Celle-ci s'ajoute à l'Indemnité Conventionnelle de Licenciement (ICL) et du préavis payé non effectué.</p>	
	Indemnité de préjudice (Supra Légale)	
	Parcours « Seniors »	<p>Applicable aux salariés âgés d'au moins 57 ans dans l'année 2017</p> <p>Durée du Congé de Reclassement : 24 mois sans condition d'ancienneté</p> <p>Maintien du salaire net à 100%</p>
Congé de Reclassement	<p>Maintien du salaire net à 100% pour tous</p> <p>Étendre aux salariés de + de 55 ans la durée du Congé de Reclassement à 24 mois</p> <p>En cas de retour à l'emploi avant la fin, versement sous forme de prime du solde restant dû.</p>	

Prochaine réunion de négociation demain à 8h30

Une réunion d'information sera organisée rapidement
(Accord de méthode : 1h sur temps de travail pour assister à cette réunion)